



APPEL A PROJETS INNOVANTS POUR LA CREATION DE START-UPS



1. Description CEA-AGIR « Environnement, Santé & Sociétés » CEA-AGRISAN « Agriculture pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle »

Le CEA-AGIR est un consortium public de coopération scientifique et pédagogique sous régional et international, placé sous l'autorité de l'Université Cheikh Anta DIOP. Il est centré sur le respect des valeurs d'excellence, d'équité et de transparence. Son défi de développement est d'« AGIR sur le système socio environnemental pour améliorer la santé et le bien-être des populations ». Par AGIR, il faut comprendre :

- Assurer le bien-être de l'Homme dans un environnement à l'équilibre préservé
- Gérer les ressources, les risques et les impacts de l'Homme
- Intégrer les enjeux de la transition socio-écologique aux nécessités de développement
- Restaurer les socio-écosystèmes et les rendre plus résilients.

Les actions du CEA sont basées sur 3 leviers de développement : la Formation, la Recherche et la Valorisation qui intègrent la démarche qualité à toutes les étapes.

Le Centre d'Excellence Africain en Agriculture pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (AGRISAN), est un Consortium public de coopération scientifique regroupant quatre (04) universités (UCAD, UGB, UT, USSEIN) et le CRES, une institution de recherche indépendante, les principaux acteurs nationaux de la recherche et de la formation dans le domaine des agro biosciences auxquels sont associés des partenaires régionaux et internationaux, dont il capitalisera les avantages comparatifs. Il est placé sous la tutelle de l'UCAD. Le positionnement du CEA AGRISAN sur la problématique de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle est pertinent, non seulement au regard des instances internationales (ODD) mais surtout parce qu'elle correspond aux préoccupations concrètes de plusieurs populations au niveau régional.

2. Contexte de l'appel

Le CEA-AGIR et CEA-AGRISAN, à travers leurs activités de valorisation des produits de la recherche, est orienté vers l'identification de stratégies, de solutions et de produits qui visent à améliorer la santé et le bien-être des populations en réconciliant l'homme, son environnement ainsi sa sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers cinq systèmes interconnectés :

- L'atmosphère, avec la qualité de l'air et les multiples formes d'affections qui résultent de sa dégradation ;
- L'hydrosphère, ressource rare et fragile en Afrique de l'Ouest et qu'il convient de gérer avec le plus grand soin pour des raisons de santé mais aussi porteuse et vectrice de pathologies infectieuses et non infectieuses que l'on peine à éradiquer ;
- L'anthroposphère, celle des sociétés qui vivent des changements socioéconomiques, alimentaires, technologiques et culturels de façon accélérée et qui voient se développer à un rythme extrêmement rapide les mêmes pathologies que les pays développés ;



APPEL A PROJETS INNOVANTS POUR LA CREATION DE START-UPS



- La biosphère et la lithosphère où se produisent la dégradation des ressources végétales, l'érosion des sols, la désertification et l'érosion côtière.

Les mutations profondes relevées dans ces différents systèmes ont bouleversé les relations entre l'homme et son environnement. Il est donc nécessaire de tirer profit des recherches menées dans les domaines des CEA-AGIR et CEA- AGRISAN pour engager les innovations nécessaires à l'amélioration des connaissances et des conditions de vie des sociétés.

3. Objectifs

3.1. Objectif général

L'objectif général de cet appel à projet est de développer des innovations à fort impact sur les interactions entre la santé, l'agriculture, la sécurité alimentaire et les changements socio-environnementaux que vivent les sociétés ouest-africaines pouvant aboutir à la création de start-ups.

3.2. Objectifs Spécifiques

- Identifier des innovations émanant de la recherche qui solutionnent des problèmes liés à la qualité de l'air ambiant ou de l'eau en relation avec les maladies transmissibles et/ou non transmissibles ;
- Apporter des solutions issues des résultats de recherche sur l'influence des changements environnementaux et sociétaux sur l'épidémiologie des maladies transmissibles et/ou non transmissibles en Afrique ;
- Exploiter des méthodes innovantes basées sur les ressources endogènes afin d'apporter des solutions durables à la lutte contre ces pathologies par le biais d'une innovation ;
- Apporter des solutions innovantes dans la préservation ou la restauration d'un environnement de qualité pour améliorer le bien-être et la santé des populations ;
- Apporter des solutions innovantes afin d'améliorer les productions agricoles,
- Identifier les nouvelles innovations dans le domaine de la transformation des produits agricoles
- Valoriser les innovations qui pourraient régler les problèmes liés à l'autosuffisance alimentaire.

4. Critères d'éligibilité

Cet appel à projet s'adresse aux étudiants, doctorants et chercheurs des différents universités et instituts de recherche sous régionaux, sénégalais ou basés au Sénégal. Une attention particulière sera accordée à l'aspect genre, à l'éthique. Tout projet doit être proposé par une institution. Le porteur du projet doit être de nationalité sénégalaise et appartenant à une institution sénégalaise.



APPEL A PROJETS INNOVANTS POUR LA CREATION DE START-UPS



Le projet doit obligatoirement s'inscrire dans les thématiques des centres d'excellence AGIR et AGRISAN se baser sur des résultats de recherches développées dans les institutions sénégalaises. Un aspect sollicité serait l'exploitation des résultats de la recherche financée par les CEA AGIR et AGRISAN.

5. Dossier de candidature et modalités de soumission

5.1. Dossier de candidature

- Le formulaire de candidature dûment rempli ;
- Le curriculum vitae (maximum 2 pages) du porteur et de chaque membre de l'équipe ;
- La lettre d'engagement du responsable de projet et de chaque partenaire ;
- La lettre d'engagement des institutions d'appartenance des membres de l'équipe de projet.

5.2. Modalités de soumission

Tous les dossiers de candidature doivent être téléchargés à partir du site du CEA-AGIR (www.cea-agir.ucad.sn) et/ou CEA-AGRISAN (www.ceaagrisan.sn) . Ils doivent être dûment remplis et soumis en un seul document (version PDF) par mail à l'adresse cea-agir-fc@ucad.edu.sn au plus tard le **15 Janvier 2025 à 12h00mn GMT** (volume maximal des documents joints 3 Mo).

6. Modalités de financement et dépenses éligibles

6.1. Modalités financement

Le montant du financement dépend de la maturation du projet de start-up. Pour chaque proposition sélectionnée, une convention sera établie avec les bénéficiaires du financement. Elle sera signée à la fois par le porteur du projet, le chef de l'établissement concerné et le directeur du CEA-AGIR et celui du CEA-AGRISAN. Selon le niveau de développement, un incubateur partenaire des centres d'excellence sera signataire de la convention pour accompagner le projet de start-up.

6.2. Dépenses éligibles

Les dépenses éligibles seront retenues à la suite de l'évaluation des besoins d'évolution et surtout en fonction du niveau de maturité du projet de start-up.

7. Critères de sélection et Modalités d'évaluation

6.1 Critères de sélection

La sélection se fait sur la base des critères suivants :

- La complétude de la proposition par rapport aux informations demandées dans le formulaire en ligne ;
- L'adéquation du projet avec les objectifs du présent appel ;
- La pertinence, la faisabilité, la qualité et la dimension de l'impact du projet ;
- L'acceptabilité et les emplois valorisables à court terme ;



APPEL A PROJETS INNOVANTS POUR LA CREATION DE START-UPS



- La brevetabilité et la contribution à la résilience économique ;
- Le caractère pluridisciplinaire du projet ;
- Le niveau de transférabilité des résultats de la recherche de base :
 - o Les stratégies de commercialisation des droits de la PI ;
 - o La contribution au développement industriel.

6. 2 Modalités d'évaluation

L'évaluation scientifique de chaque projet s'effectue par un comité scientifique indépendant. La décision finale sera notifiée par mail aux candidats au plus tard le 21 Janvier 2025.

8. Chronogramme

Lancement de l'appel : 23 décembre 2024

Date limite de soumission des candidatures : 15 Janvier 2025 à 12h 00mn GMT

Date de notification aux candidats : au plus tard le 21 janvier 2025

Signature des conventions : 28 janvier 2025

Début des activités des projets : Dès la signature des conventions.